

Les élèves de CE2 CM1 et CM2 partent cette année en classe de neige :

Du vendredi 31 janvier au vendredi 7 février 2014

Nous serons hébergés au centre :

Centre Prémonval
440, Chemin Bec de Perosey
39220 Prémanon

www.sejourspremonval.fr

tél: 03 84 60 78 07 Fax: 03 84 60 76 31 Mail : centre.premonval@free.fr

Le chalet Prémonval :

L'association Saint Etienne de Meaux existe depuis 50 ans. Propriétaire du chalet Prémonval situé à 1100 mètres d'altitude au coeur de la station des Rousses, en contre bas du village de Prémanon, celui-ci possède une capacité d'accueil de 84 personnes dont 63 mineurs.

Transport et encadrement :

Les enfants seront sous la responsabilité de Mmes Blanchecotte et Echivard, secondées par 4 animateurs, (présents dès le moment du départ, jusqu'au retour).

Nous partirons en car de St Patern Racan le vendredi 31 janvier au matin et nous serons de retour le vendredi 7 février en fin d'après-midi. (Nous vous repreciserons l'heure approximative d'arrivée ultérieurement).

Dès notre arrivée au centre, nous contacterons deux parents, qui se chargeront chacun d'en appeler 2 autres, et ainsi de suite. Cette chaîne téléphonique vous sera communiquée prochainement. Par ailleurs, Mme Nobilleau sera également prévenue de notre arrivée et affichera la nouvelle à l'entrée de l'école.

Le programme des activités :

(Voir l'emploi du temps)

Pour chaque activité, comme pour l'ensemble du séjour, les enfants sont accompagnés des enseignantes et des animateurs.

Lors des séances de ski alpin, les élèves sont répartis en petits groupes, pris en charge par des moniteurs ESF.

L'équipement et les bagages :

Vous trouverez ci-joint un trousseau référençant ce dont votre enfant aura besoin durant le séjour. Le nombre de chaque objet est indiqué à titre indicatif. Cependant, chaque effet comporte un caractère obligatoire, et ce pour le confort de votre enfant.

Nous vous rappelons que l'APE dispose d'un vestiaire de vêtements qui sont mis à votre disposition gratuitement (en échange d'un simple chèque de caution). Vous pouvez donc disposer de combinaisons de ski de bonne qualité. Vous pourrez retirer ces combinaisons dans le courant du mois de décembre. (Nous vous communiquerons les dates et horaires de la permanence un peu plus tard).

Nous ferons également appel aux parents de l'école pour savoir si certains d'entre eux accepteraient de prêter certains équipements.

Attention ! Toutes les affaires de votre enfant doivent tenir dans 1 seule valise. (à l'exception des après-skis, si ceux-ci refusent obstinément de loger dans l'unique bagage).

En plus de la valise, il faudra prévoir un sac à dos pour le départ, contenant le pique-nique, un livre, un jeu de voyage (mais ni MP3, ni jeux électroniques)...

Comment avoir des nouvelles ?

Chaque jour, nous envoyons un e-mail à l'école qui résume notre journée et une actualisation du site. Il s'agit de messages concernant l'ensemble des enfants. Ils seront affichés chaque jour à l'école par Mme Nobilleau. Il n'est pas possible d'appeler directement votre enfant au centre (et toute utilisation de portable est exclue), car les contacts téléphoniques suscitent bien souvent plus de chagrin que de réconfort. En revanche, votre enfant vous écrira et il attendra bien entendu du courrier de votre part, ainsi que de toute la famille. Néanmoins, il est évidemment toujours possible de nous joindre au centre en cas d'urgence (le numéro figure en haut de ce document). De la même façon, nous vous contacterions directement en cas de nécessité.

Et si mon enfant tombe malade ?

Si votre enfant tombe malade, nous prévenons aussitôt le médecin. Dans ce cas, nous lui administrerons les médicaments prescrits à la suite de la visite. Bien entendu, si cela se produit, nous vous appellerions pour vous prévenir et nous vous tenons au courant de l'évolution de son état de santé.

(Nous vous fournirons la feuille remboursement en échange du montant des honoraires et des prescriptions avancé durant le séjour)

Nous soulignons l'importance de l'autorisation parentale pour une éventuelle intervention chirurgicale en cas d'hospitalisation de votre enfant, ainsi que de l'attestation d'assurance que vous avez fournie en début d'année. Pour des maladies chroniques, un PAI doit être établi avant le départ.

Le paiement :

Le montant du séjour s'élève au total à 496 € par enfant, dont un tiers est pris en charge par l'APE, et un tiers par la municipalité.

Il reste donc à votre charge la somme d'environ 166 € au plus, payable :

- en une seule fois avant le 31/12/2011
- ou en cinq fois

Néanmoins, si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter les enseignantes.

Toutefois, il est impératif que le séjour soit réglé avant le départ.

Les documents à retourner :

- la photocopie de l'attestation de la carte vitale.
- La fiche 1 comprenant :
 - o L'accord de principe
 - o La fiche sanitaire avec autorisation d'hospitalisation
 - o la pointure et la taille de votre enfant
- Le règlement :
 - 166 € (fin décembre) (**encaissé début janvier**)
 - ou 5 chèques à *l'ordre association USEP primaire St Paterne*
 - 34 € (encaissé le 5 octobre 2013)**
 - 33 € (encaissé le 5 novembre 2013)**
 - 33 € (encaissé le 5 décembre 2013)**
 - 33 € (encaissé le 5 janvier 2014)**
 - 33 € (encaissé le 5 février 2014)**
- Nous nous tenons bien sûr à votre entière disposition pour toute question ou tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à nous contacter.

ACCORD DE PRINCIPE

Je / nous soussigné

Autorise mon enfant

A participer à la classe de neige organisée du 31/01/14 au 07/02/14, à Prémanon.

Signature (s) :

POINTURE ET TAILLE

Pointure : _____

Stature : _____cm

Taille : _____ans

EMPLOI DU TEMPS

[illegible]